

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 189
de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS)
demandant une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription
à l'accueil extrascolaire
en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents**

En séance du 11 octobre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 189 de Mmes G. Kilde et A. Burgener Woeffray lui demandant une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents.

Réponse du Conseil communal

Le Service des écoles a étudié la possibilité de faciliter les procédures administratives relatives à l'inscription aux accueils extrascolaires (AES) de la Ville de Fribourg. Plusieurs pistes ont été examinées et des démarches ont déjà été entreprises, à savoir :

1. Journées "portes ouvertes"

Les parents dont les enfants ont déjà fréquenté l'AES ne sont plus contraints d'y participer ; uniquement les nouveaux parents-plaçant sont conviés à la journée "portes ouvertes". Suite à diverses considérations, cette adaptation est en vigueur depuis le printemps 2017.

2. "Enclassement" des enfants

Pour les futurs élèves des classes de 1H, un courrier incluant l'inscription et les horaires/jours d'alternance est envoyé à fin janvier à tous les parents concernés.

En collaboration avec les Responsables d'établissement (RE) et les *Schulleiter (SL)*, les jours d'alternance sont fixés en 3H, le mardi ou le jeudi matin, et maintenus en 4H mais l'après-midi, sous réserve d'une modification des effectifs ou de l'ouverture/fermeture de classe. Tous les parents, y compris ceux des futurs élèves de 3H et 4H sont informés par courrier au plus tard à la fin mai de l'horaire de leur(s) enfant(s). Cet aménagement est également en vigueur depuis le printemps 2017, et les RE/SL ont confirmé qu'ils l'appliqueraient dorénavant pour les futures rentrées scolaires.

3. Changement de logiciel

Le Service des écoles a évalué les possibilités d'amélioration administrative de son logiciel informatique, tant pour les inscriptions, la facturation, la gestion comptable que la gestion des présences. Il a également prospecté le marché, défini ses besoins et convenu le changement de son

logiciel pour les AES. Un budget d'investissement de 90'000,00 francs sera proposé au Conseil général avec les budgets d'investissements 2018 pour l'implémentation d'un nouveau programme informatique.

Ce dernier répondra non seulement à l'apport de solutions aux questions soulevées par ce postulat mais également aux besoins du Service, lesquels sont convergents.

Sans avoir choisi l'entier des modules ni confirmé l'offre qui attend l'approbation du budget par le Conseil général, l'acquisition du nouveau logiciel permettra:

- de faciliter les procédures d'inscriptions grâce
 - à l'enregistrement des données des enfants et des parents,
 - au traitement électronique des modifications annoncées par les parents,
 - aux éventuels formulaires en ligne;
- d'améliorer le processus de facturation ;
- d'établir des listes de présence des enfants de manière électronique ;
- d'optimiser la gestion du personnel et de ses horaires.

En conclusion, le Service des écoles partage les préoccupations des postulants liées à l'inscription au sein des AES.

Le postulat n° 189 est ainsi liquidé.